



Bulletin municipal Commune de CARLIPA

■ Le mot du Maire ■ ■ ■

Madame, Monsieur,

Vous avez en main le bulletin municipal d'information du semestre.

Malgré toutes les contraintes liées à l'adaptation aux mesures sanitaires fluctuantes, les élus de votre conseil travaillent au mieux à la réalisation des actions nécessaires au maintien du cadre de vie agréable de notre commune.

Ils préparent l'avenir au niveau sécurité et communications par exemple. Tout ceci dans une maîtrise permanente du budget.



Profitons de cet intermède estival pour renouer les liens forcément distendus avec nos familles, nos amis... et nos voisins.

Un bel été à tous.

Serge SERRANO

■ Informations Communales ■ ■ ■

■ Résultat de l'enquête boulangerie

En tout début d'année, la municipalité lançait une enquête auprès de la population locale et celle des villages voisins sur le devenir de l'ancienne boulangerie de Carlipa et de son local.



Après plus d'un mois de consultation et au terme du dépouillement de vos retours, le résultat de l'enquête démontre majoritairement, le besoin d'un commerce de proximité incluant, dépôt de pain, vente de produits locaux et multiservices.

Des candidats à l'installation se présentent en mairie pour exposer leur projet. Après écoute, ils sont orientés vers le « Manager de commerce et de développement économique » mis à disposition par la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère pour une étude plus

approfondie de leur dossier de candidature.

Une solution aux attentes de la population devrait voir le jour dans les prochains mois.

■ Informations Communales (Suite) ■ ■ ■



■ Comptes administratifs 2020.

Lors de sa séance du 20 février, le conseil municipal approuvait les dépenses et recettes de l'année 2020. Ces chiffres vous sont présentés ci-dessous. Il sont en accord avec le compte de gestion du percepteur de Bram.
L'excédent de fin de l'exercice, tous comptes et sections confondus, s'élève à **373 427,33 €** contre 347 833,57 € à fin 2019.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020	RECETTES	DÉPENSES	EXCÉDENT DEFICIT EXERCICE	EXCÉDENT DEFICIT CUMULE (*)
Cumul des sections d'investissement et de fonctionnement				
M14 COMMUNE	339 866,04	327 071,11	12 794,93	354 982,32
ATELIER ACCUEIL BOULANGERIE	55 336,07	32 864,01	22 472,06	18229,94
CCAS	3 000,00	3 177,62	-177,62	215,07
(*) cumuls des exercices précédents et de l'année 2020				373 427,33

FISCALITÉ et Recettes attendues	2020 en €	2021 en €
Produits attendus des taux votés par la commune	138 738	139 524
Taxe habitation résidences secondaires	0	7 936
Effet correcteur suppression Taxe habitation	0	2 949
Etat : Compensation taxe foncière	2 738	2 751
Etat : Compensation taxe habitation	10 609	0
Total recettes attendues	152 085	153 160
CFE	Collectée par la communauté de communes et reversée aux communes	

La réforme de la taxe d'habitation a apporté 2 changements pour 2021. Ces modifications sont sans impact pour les contribuables pour lesquels la réforme de suppression de la taxe d'habitation se poursuit :

- Foncier bâti : taux communal de 25,11 % (2020) augmenté du taux de 30,69 % (2020) jusqu'ici alloué au Département et désormais collecté au profit des communes soit 55,80 % ;
- un effet correcteur appliqué par l'Etat en compensation de la suppression de la taxe d'habitation (26,24 %) sur les résidences principales. Cette compensation s'élève à 2 949 €. Le taux du Foncier non bâti reste à 108,13 %.



■ Photovoltaïque salle polyvalente

Des analyses d'opportunités photovoltaïques ont été soumises au Syaden. Ce projet concerne la pose de panneaux sur la toiture de la salle polyvalente ainsi que l'implantation d'ombrières en bordure du parking.
Le scénario proposé par le Syaden apparaît pertinent d'un point de vue économique.
Les études de faisabilité se poursuivent : raccordement, capacité de la toiture à supporter l'installation ...

■ Installation défibrillateur

Afin d'être en conformité avec la réglementation relative à l'équipement des établissements recevant du public, la commune s'est équipée d'un défibrillateur qui sera prochainement installé en extérieur, à l'entrée de la salle polyvalente. Une formation sera dispensée aux élus volontaires à l'utilisation de cet appareil.
Cet équipement installé à distance raisonnable du centre du village pourra être récupéré si nécessaire.



■ Informations Communales (Suite) ■ ■ ■

■ Elle n'est pas passée par là !

Par ces mots, nous évoquons le fait que l'installation de la fibre optique (haut débit pour internet) dans notre village est repoussée à plus tard.

Pour pallier à ce manque, l'organisme gérant ce projet (SYADEN) propose l'installation du Haut Débit radio qui suppose la mise en place d'un mât équipé d'une antenne. Ce service serait opérationnel d'ici fin 2021.



Ce dispositif, dont l'implantation est prévue dans les bois de la Serre, nous permettra d'avoir une meilleure réception d'internet par un débit supérieur passant de 5 Mb/s à 30 Mb/s (théoriques). Les informations du projet vous seront communiquées au fur et à mesure de son avancée.

CRTE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

■ Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Les communautés de communes Piège Lauragais Malepère et Castelnaudary-Lauragais audois se sont associées pour rédiger le contrat de relance et de transition écologique proposé par l'Etat. Ce contrat recense, sur 3 thématiques que sont l'écologie, l'économie et la cohésion territoriale, les enjeux du territoire. Les projets d'investissements de notre commune sur les 5 prochaines années ont été intégrés à ce contrat. Ceci permettra, en temps utiles, de prétendre à des subventions d'investissements de l'Etat sur des projets ainsi programmés : Cœur de village, acquisition de matériel de communication (panneau d'affichage numérique, standard téléphonique, diagnostics énergétiques...), etc...

■ Plan communal de sauvegarde (PCS)

La municipalité met en place un plan de sauvegarde visant à sécuriser la population en cas d'inondations (Lampy, Tenten), incendies, risques climatiques ou autres risques majeurs (Pandémie, etc...).

Ce plan consiste à recenser les mesures à mettre en œuvre dans le cas d'alertes déclenchées par la préfecture.

Les élus, aussitôt prévenus, seront réunis en cellule de crise pour mener à bien les actions de mise en sécurité de la population : communication, signalisation des voies barrées, hébergement, etc...

Une information à la population sera diffusée dès la mise en place de ce dispositif.



■ Site naturel, faune et flore

Le site du lavoir « La Tour », chemin de Sainte Julie, a été retenu espace naturel afin de favoriser la biodiversité. Aujourd'hui, la végétation aquatique héberge de nombreuses espèces telles que salamandres, poules d'eau et autres. Afin de préserver cet espace naturel, son entretien sera limité afin de ne pas déranger les espèces présentes sur le site.

■ Informations Communales (suite)



■ Point sur les travaux (réalisés et à venir)



● Appartement boulangerie

Dans l'attente du devenir du local commercial de l'ancienne boulangerie, des travaux de rénovation de l'appartement ont été réalisés par des entreprises locales. Cette opération portait essentiellement sur le remplacement de la cuisine et sur des travaux de peinture, d'électricité avec remplacement des appareils de chauffage et de divers travaux de remise en état et nettoyage.

● Entretien de la voirie communale

Le goudronnage rue des Soupins, place et rue du Foyer, rue de la Liberté, rue Tranquille et sa placette vient d'être réalisé par la société Rescanières.

Un décaissement a été nécessaire pour rester en dessous du niveau des pas de portes.

Des travaux parfois rendus difficiles en raison de l'étroitesse de certaines rues.



Des nids de poules sont régulièrement traités. Les derniers concernaient les chemins de Notre Dame et des Castelles.

La Communauté de Communes est également intervenue sur le réseau de voirie intercommunale, chemin de Sainte-Julie pour rectifier un affaissement de voirie et pour poser de l'enrobé à l'intersection du chemin de Fount-d'Auma à hauteur de l'ancien lavoir.



● Mur de soutènement route de Bram

Cette opération, confiée à la section maçonnerie des chantiers d'insertion de la Communauté de Communes, a permis de remettre en valeur la pierre, principale composante de cet ouvrage situé en contrebas de la mairie, route de Bram.

Une équipe de 5 à 8 personnes, animée par Christophe, a œuvré au quotidien pour redonner à ce mur son aspect d'antan. A l'occasion de ces travaux, un nettoyage du dallage de la chaussée a été réalisé avant application d'un produit anti-mousse.

● Nettoyage façade salle polyvalente.

L'entreprise Guerrero de Carlipa a procédé au nettoyage de la façade Ouest de la salle polyvalente. Exposée aux intempéries du vent dominant, cette partie du bâtiment était recouverte de mousses et champignons qui donnaient un aspect visuel peu harmonieux avec le reste du bâtiment.



● Cœur de village

La consultation pour la maîtrise d'œuvre (architectes, paysagistes...) lancée en mars a permis de recueillir 13 candidatures.

L'étude des dossiers a mis en avant 3 cabinets à qui il a été demandé des compléments d'informations. Une première réunion en juin a fixé le planning des quelques mois à venir.



Après examen des offres et délibération, le jury composé de six membres du Conseil Municipal, de l'ATD11, du Conseil Départemental et du CAUE, ont retenu le Cabinet Architecture et Paysage de Lavelanet associé au Cabinet Indis de Carcassonne pour la maîtrise d'œuvre du projet cœur de village.

Informations Communales (Suite)

Point sur les travaux (réalisés et à venir)

Pompe à chaleur salle polyvalente.

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès des services de l'Etat dans le cadre de l'opération « France Relance ». Cette demande de subvention accordée à hauteur de 50 % du hors taxe permettra l'installation prochaine d'une pompe à chaleur afin de réaliser des économies d'énergie.



● **Fauchage chemins communaux.** Comme chaque année à pareille époque, un fauchage des chemins communaux a été réalisé par l'entreprise SAS ACCO Lauragais de Montréal.

● **Marquage des dos d'ânes.** Afin d'assurer la sécurité des usagers de la Serre Sud, le marquage des dos d'ânes a été rénové. Ces travaux de peinture ont été réalisés par l'entreprise Claude Chauvet de Carlipa.

● **Cimetière : Gestion de l'écoulement des eaux pluviales.** Les travaux, confiés à l'entreprise SIBRA vont débuter prochainement.

● **Vérifications électriques.** Des vérifications et mises en conformité des installations électriques ont été réalisées à la boulangerie et sur les armoires électriques du village.

Vie locale

Les mercredis de juillet à Carlipa

Afin de sortir de cette période morose subie depuis de nombreux mois et retrouver une vie sociale et culturelle, la commune vous propose de renouer avec la tradition des Mercredis de Juillet.

La Commission Festivités a concocté un programme 2021 riche et varié pour satisfaire les goûts de tous.

30 juin (19h) : Les fantaisies populaires — Balade chorégraphique dans le village, cirque, accordéon du monde et DJ ; 7 juillet (21h) : Culture pop — Trio variétés ; 21 juillet (21h) : Mr White — Solo ; 28 juillet (21h) : Les cordes aux doigts—Duo chansons françaises. Nous vous attendons nombreux dès le 30 juin et jusqu'au 28 juillet inclus. Entrée libre.



LES FANTASIES POPULAIRES

Ballade chorégraphique dans le village, Cirque, Accordéon du Monde & DJ

30 JUIN
Dès 18 heures 30

7 JUILLET

21 heures

CULTURE POP

Trio Variétés



Mr WHITE Solo

Rock'n Roll – Rockabilly Country

21 JUILLET
21 heures

28 JUILLET

21 heures

LES CORDES AUX DOIGTS

Duo chansons françaises



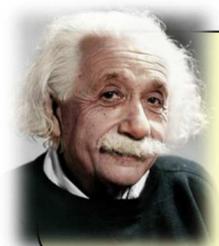
Retour du repas champêtre

Le contexte sanitaire actuel s'étant amélioré, le traditionnel repas champêtre s'organisera, place Bellevue, le dimanche 12 septembre à midi, formule auberge espagnole.

Il sera agrémenté par des morceaux musicaux joués, à l'accordéon, par une artiste locale.

Nous vous attendons nombreux afin de renouer avec la tradition.

Toute l'information suivra, en temps utile, dans vos boîtes aux lettres.



La maxime du bulletin

Il faut rendre les choses aussi simples que possible, mais pas plus.

Albert Einstein

■ Informations utiles ■ ■ ■

■ **Antenne téléphonie mobile.** Une antenne de téléphonie mobile est en cours de construction sur la commune de Cenne-Monestiés, tout au bout du chemin de la Serre au « Crès ». Nous espérons que la puissance allouée par les opérateurs à cet ouvrage rayonnera sur notre commune et améliorera ainsi la qualité de notre couverture GSM.

■ **Restriction d'eau.** Notre secteur est actuellement concerné par des restrictions d'eau. Restez attentifs aux arrêtés préfectoraux qui pourraient subvenir dans l'été. Ces derniers seront mis en ligne sur le site de la commune à l'adresse : www.carlipa.fr.



■ **Prevention des Feux de forêt et de végétation.**

Après plusieurs mois encore très éprouvants pour nombre de nos concitoyens, le retour des beaux jours apparaît être l'occasion idéale pour profiter à nouveau de la nature. Mais rappelons-le, nos forêts et nos espaces naturels sont fragiles et il convient de faire preuve de vigilance pour préserver notre environnement des incendies qui constituent un risque pour la vie humaine et les bâtiments et ont des effets délétères sur la santé (fumées, suies...), la faune, la flore, les paysages, etc. Chaque été, nos espaces naturels sont en effet durement touchés par les feux de forêt et de végétation. 90% de ces feux sont d'origine humaine dont la moitié due à une imprudence.



Par des gestes simples, il est pourtant possible de réduire considérablement ce risque de départ de feu :

- en ne faisant pas de barbecue ou de feu à proximité de végétaux,
- en ne jetant pas ses mégots en forêt, par terre ou par la fenêtre d'une voiture,
- en n'utilisant pas d'outils susceptibles de provoquer des étincelles (meuleuse, disqueuse, débroussailleuse, poste de soudure...). Lorsque ces travaux ne peuvent être différés, il convient de privilégier les heures les plus fraîches de la journée pour les réaliser en minimisant les risques,
- en ne stockant pas de combustibles près des habitations (bois de chauffage, peintures, solvants, citernes de fuel ou de gaz),
- en prévenant le 18, le 112 ou le 114 (appel d'urgence pour les sourds et malentendants) si vous êtes témoin d'un incendie
- en vous mettant à l'abri dans un logement en attendant les secours.

Ces comportements simples à adopter peuvent sauver des vies, éviter la destruction de bâtiments et protéger les espèces végétales et animales et notre environnement.

Pour la 4^e année consécutive, avec l'appui de l'Office national des forêts (ONF) et de Météo-France, la campagne interministérielle de sensibilisation et de prévention du risque de feux de forêt et de végétation est reconduite avec un double objectif : rappeler les comportements pour prévenir les feux et diffuser les bons conseils pour s'en protéger.

Avec l'accroissement de la sensibilité de la végétation sous l'effet des sécheresses et des canicules aggravées par le changement climatique, les feux pourraient devenir plus rapides, intenses et difficiles à contenir et vont concerner de nouvelles zones du territoire national, non pas occasionnellement comme c'est déjà le cas mais de manière chronique. Il est également probable que la saison des incendies de forêt s'allonge dans l'année. Cette tendance est déjà observée avec un accroissement des feux de printemps et un nombre non négligeable de feux en septembre et octobre.

Cédric BOURILLET,
Directeur général de la prévention des risques
Ministère de la Transition écologique

■ Informations utiles ■ ■ ■

■ **Stationnement place Bellevue.** Il est rappelé que la stationnement place Bellevue est interdit le vendredi matin afin de permettre l'installation du petit marché. La signalisation en place vous rappelle cette réglementation. En raison des animations estivales cette réglementation sera en vigueur les 24 juillet de 18 heures à minuit, du 30 juillet 18 heures au 1^{er} août 18 heures et le 8 août de 5 heures à 19 heures. Vous trouverez l'arrêté municipal sur www.carlipa.fr.



■ **De la lecture pour cet été.** Le bibliobus de la Bibliothèque Départementale de l'Aude est passé le 5 juillet dernier. Un grand choix de livres a été emprunté pour le bonheur des petits et des grands. Venez découvrir ces nouveautés, romans, documentaires, albums et bande-dessinées qui vous accompagneront tout au long de l'été. L'inscription et le prêt des ouvrages sont gratuits. Il suffit de passer à la bibliothèque ; Ghislaine vous inscrira et pourra aussi vous conseiller, échanger autour d'un café.



Planning des horaires d'ouverture d'été : mercredis 7 et 21 juillet ; mercredis 11 et 25 août.

Reprise dès le 8 septembre, un mercredi sur 2 soit les : 8 et 22 septembre - 6 et 20 octobre - 3 et 17 novembre - 1^{er} et 15 décembre

L'équipe des bénévoles vous attend et vous souhaite un bel été.

■ **Zéro phyto.** Notre commune est engagée dans une démarche zéro phyto. Ce programme mis en œuvre par le gouvernement dans le cadre du Grenelle de l'environnement interdit l'utilisation de pesticides et notamment le désherbant. De nouvelles méthodes d'élimination des mauvaises herbes sont en cours d'expérimentation.



Les résultats sont pour l'heure moins efficaces. Pour cette raison, nous vous demandons de faire preuve d'indulgence et de participer, si vous le souhaitez, à l'élimination des végétaux qui pourraient vous déranger aux abords de vos habitations.

■ **Informations utiles.** Certaines informations utiles sont mises à jour, en temps réel, sur la page d'accueil du site de la mairie. Si vous disposez d'une connexion internet n'hésitez pas à consulter régulièrement www.carlipa.fr.

■ **Fermeture secrétariat de mairie.** Pendant la période estivale, le secrétariat de mairie sera fermé du 26 juillet au 6 août 2021 inclus.

■ Ephéméride ■ ■ ■



■ **Rentrée scolaire 2021-2022 - Gratuité des transports scolaires et modalités d'inscription.**

En vue de la prochaine rentrée scolaire, la campagne d'inscription aux transports scolaires est ouverte du 14 juin au 31 juillet 2021.

Cette année encore, compte tenu de la situation sanitaire, l'inscription en ligne est privilégiée sur www.lio.laregion.fr.

■ **Repas champêtre.**

Il aura lieu place Bellevue le dimanche 12 septembre prochain. Formule auberge espagnole. Venez nombreux.

■ Démographie ■ ■ ■

Naissance :

■ Adam Simothé le 7 janvier 2021

Décès :

■ Romain Dautreppe le 26 mars 2021



Mariages :

■ Remi Décret/Betty Faurel le 6 mars 2021

■ Ahmed Dakoumi/Anissa Boumaiz le 22 mai 2021

■ Baptiste Jacques de Dixmude/Caroline Dessier le 5 juin 2021

■ Vie associative ■ ■ ■

■ L'actualité de Carlip'animations

Les restrictions sanitaires étant moins sévères mais toutefois compliquées à gérer sur 3 jours, le bureau a donc décidé de maintenir un soir de fête le samedi 31 juillet 2021.

Au programme apéritif tapas et soirée dansante animée par Bodega Night.

Nous vous proposons aussi le samedi 24 juillet, une soirée musicale, animé par Passion Musique, sur le thème « Souvenirs souvenirs : vieilles chansons françaises ... » Cette animation se déroulera place Bellevue à 21h....

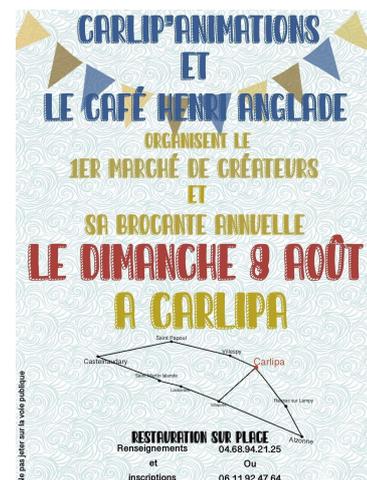
Un verre des « retrouvailles » sera offert à la fin de cette prestation aux personnes présentes.

À noter que cette animation est gratuite pour tous !!!!!

Enfin et pour clôturer, rendez-vous pour notre traditionnel vide grenier et notre 1^{er} marché des créateurs le dimanche 8 août.

Une prochaine animation est en cours d'étude pour fin août et nous ne manquerons pas de vous en informer.

Les cours de Carlipa Line Dance reprendront, eux, dès la rentrée de septembre....



En espérant que vous viendrez nombreux à ces 3 manifestations, nous remercions nos membres de nous avoir renouvelé leur confiance...

Bel été à tous . Le bureau

■ Félines libres de Carlipa



Nous poursuivons, avec l'aide financière de la mairie et de 30 Millions d'Amis, nos campagnes d'identification et stérilisation des chats abandonnés. S'il vous plaît, pour limiter une prolifération incontrôlée, nous disons « Merci » à tous les habitants qui ont un félin à leurs côtés de lui apporter une réelle preuve d'amour sincère en le protégeant par l'identification (légalement obligatoire ... amende de 750 € pour un chat non identifié) et la stérilisation.

Pour rappel - Code Pénal - « Article 521-1. [JORF 6 octobre 2006](#) - 2 ans de prison et 30 000 € d'amendes pour cruauté envers « nos » félines, envers un chat, au foyer ou errant.

■ Carvicen... des collectes de fonds au profit des élèves



L'association Carvicen a eu un grand succès lors de la vente de duo de pochettes : environ 300.

Parents et villageois ont répondu présents, merci à tous.

C'est avec grand plaisir que l'équipe s'est associée aux enseignantes pour le marché aux fleurs ou des centaines de plants ont été vendus.

Nous avons la joie de reverser 2 000 € aux écoles du RPI cette année, afin d'améliorer le quotidien des enfants.

Si les conditions sanitaires nous le permettent nous attendrons vos enfants autour d'un stand avec animations, jeux et surprises lors des fêtes du village cet été. L'équipe de Carvicen vous souhaite un bel été. Prenez Soins de Vous. Le bureau de Carvicen

■ Associations de Chasse agréées (ACCA/AICA)

L'assemblée générale des chasseurs s'est tenue le dimanche 27 juin dernier au foyer de Carlipa.

A cette occasion, les chasseurs ont abordé les divers points de la prochaine campagne de chasse et procédé à la dissolution de l'AICA (chasse au gros gibier) Carlipa/Cenne-Monestiés.

